



CHALLENGE TRAIL TOUR 76 Édition 2017

REGLEMENT 2017 DU CHALLENGE TRAIL TOUR 76

Article 1 : Organisation

Chacune des 12 organisations proposant les trails constituant le challenge est strictement indépendante et les concurrents participent sous le règlement propre à chaque organisation, sans que le challenge ne puisse s'y substituer de quelque façon que ce soit. Les points du challenge sont attribués suivant les classements officiels fournis par chacune des 12 organisations, sans possibilité de contestation.

L'obligation d'une assurance responsabilité civile et le respect du règlement FFA en matière de licences et de certificats médicaux sont également sous la responsabilité de chacune des organisations participantes.

Chacune des 12 organisations se réserve la possibilité de modifier le parcours initial suivant les contraintes environnementales (nidifications, protection d'espèces protégées, etc...), les contraintes de parcours (passages en terrain privé, utilisation du domaine public...) et contraintes organisationnelles (sécurité, intempéries, etc...). En cas d'annulation d'une étape ou d'un trail sur décision de son organisation ou sur décision des autorités compétentes, le présent règlement reste inchangé et intégralement applicable.

Article 2 : Respect de l'environnement

Ce challenge est organisé dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen. Toutefois, toute attitude contraire à cette éthique, signalée par l'organisation de l'épreuve, engagera la disqualification du concurrent notamment et sans restriction, lors de:

- Jet de ravitaillement usagé en dehors des zones de ravitaillement
- Circulation volontaire en dehors du sentier balisé
- Dégradation volontaire de la faune et/ou la flore

Article 3 : Etapes retenues au challenge 2017 du Trail Tour 76

Le challenge 2017 est constitué de 12 étapes comprenant au total 35 trails:

étape	date	trail	KM	Dénivelé	lieu
1	12 Mars	Le Trail des 7 Mares	11km	D+ 206	Gonfreville l'Orcher
1	12 Mars	Le Trail des 7 Mares	22km	D+ 546	Gonfreville l'Orcher
2	26 Mars	Les Aiguilles Aliermontaises	10km	D+ 100	Saint Nicolas d'Aliermont
2	26 Mars	Les Aiguilles Aliermontaises	16km	D+ 350	Saint Nicolas d'Aliermont
2	26 Mars	Les Aiguilles Aliermontaises	30km	D+ 800	Saint Nicolas d'Aliermont
3	29 Avril	Le Radicatrail	14km	D+ 383	Lillebonne
3	29 Avril	Le Radicatrail Nocturne	16km	D+ 412	Lillebonne
3	29 Avril	Le Radicassant	114km	D+ 3516	Lillebonne
3	30 Avril	Le Radicatrail	34km	D+ 750	Lillebonne
3	30 Avril	Le Radicatrail	60km	D+ 1600	Lillebonne
4	14 Mai	Le Trail du Pays de Bray	8km	D+ 160	Gaillefontaine
4	14 Mai	Le Trail du Pays de Bray	16km	D+ 350	Gaillefontaine
4	14 Mai	Le Trail du Pays de Bray	32km	D+ 900	Gaillefontaine
4	14 Mai	Le Trail du Pays de Bray	49km	D+ 1100	Gaillefontaine
5	28 Mai	Le Yervitrail	16km	D+ 191	Yerville
5	28 Mai	Le Yervitrail	25km	D+ 360	Yerville
6	11 Juin	La Galopade	10km	D+ 60	Franqueville Saint Pierre
6	11 Juin	La Galopette	15km	D+ 400	Franqueville Saint Pierre
6	11 Juin	La Galopée	33km	D+ 710	Franqueville Saint Pierre
7	17 Juin	Les Trois Châteaux	10km	D+ 270	Villequier
7	17 juin	Les Cinq Châteaux	25km	D+ 700	Villequier
8	02 Juillet	Le Mascaret	15km	D+ 400	Caudebec en Caux
8	02 Juillet	Le Mascaret	32km	D+ 1030	Caudebec en Caux
9	10 Septembre	La Pointe de Caux	20km	D+ 255	Gonneville la Mallet
9	10 Septembre	La Pointe de Caux	49km	D+ 972	Gonfreville l'Orcher
9	10 Septembre	La Pointe de Caux relais de 3 relais 1 15km. 2 16km. 3 18km	49km	D+ 972	Gonfreville l'Orcher

10	22 Octobre	La Sente des Moines	9km	D+ 100	Gruchet le Valasse
10	22 Octobre	La Sente des Moines	14km	D+ 370	Gruchet le Valasse
10	22 Octobre	La Sente des Moines	30km	D+ 820	Gruchet le Valasse
11	09 Décembre	Les Trails du Tour du Canton	24km	D+ 300	Beuzeville la Grenier
11	09 Décembre	Les Trails du Tour du Canton	44km	D+ 800	Beuzeville la Grenier
11	09 Décembre	Les Trails du Tour du Canton	82km	D+ 1300	Beuzeville la Grenier
12	17 Décembre	LHSA Trail Aventure	8km	D+ 100	Le Havre
12	17 Décembre	LHSA Trail Aventure	14km	D+ 200	Le Havre
12	17 Décembre	LHSA Trail Aventure	22km	D+ 400	Le Havre

Article 4 : Participation et attribution des points

Le challenge Trail Tour 76 inclut dans son classement les coureurs licenciés et non licenciés, toutes catégories à partir des espoirs. La participation est gratuite et automatique du fait de la participation au nombre de trails nécessaires.

Pour figurer dans le classement final du challenge les participants devront au minimum avoir été classés dans 6 des 12 étapes de Trail Tour 76. Seuls les 6 meilleurs résultats de trails seront conservés au classement final même en cas de participation supérieure.

Les points sont attribués suivant le principe suivant :

Chaque trail à une base de calcul sur 1000 points ; le nombre de points de chaque classé est calculé de la façon suivante : 1000 – la place + la distance. Exemple : un coureur classé 17^{ème} sur un trail de 32km sera crédité de 1015 points (1000-17+32)

Nota : la distance retenue pour le calcul des points est celle déclarée en début de saison par chaque organisation suivant le tableau ci-dessus. Un changement de distance du à quelque cause que ce soit le jour de la course ne sera pas pris en compte dans le calcul du Trail Tour 76. En cas de trail ayant plus de 1000 arrivants la base de calcul sera le nombre réel de classés au lieu de 1000.

Exception : le relais de la Pointe de Caux ; étant donné le petit nombre de partants par rapport aux autres trails, le relais de la Pointe de Caux aura une base de calcul correspondant au nombre réel d'arrivants (nombre d'équipe x 3) au lieu de 1000.

La répartition des points est effectuée toutes catégories confondues, les classements finaux par catégories se faisant par addition des points.

Les classements féminin et masculin sont tenus séparément, chacun des deux classements étant considéré comme un classement scratch indépendant de l'autre.

Article 5 : Dotation

Sont récompensés à la diligence du Trail Tour 76 les trois premiers des catégories suivantes H et F : scratch, E, S, M1, M2, M3, M4 sans cumul. Les récompenses H et F seront identiques. La remise des prix aura lieu lors de la 1^{ère} étape du challenge 2018 ou à une autre date ultérieure à déterminer.

Chaque participant figurant au classement final du challenge sera récompensé ; cette récompense sera remise aux coureurs présents lors de la 1^{ère} étape du challenge 2018 ou à une autre date à déterminer. En cas d'absence l'organisation du challenge n'a aucune obligation de faire parvenir les récompenses.

Article 6 : Résultats

Les résultats des différentes étapes, composant le challenge Trail Tour 76, sont sous la responsabilité de chacune des organisations participantes et sont en général disponibles sur le site de chaque épreuve le lendemain de la course, sans obligation.

Chaque participant constatant une erreur dans l'écriture de son état civil (nom, prénom, etc...) résultant généralement d'un bulletin mal orthographié ou illisible, le signale immédiatement à l'organisation.

Toute erreur d'état civil (nom, prénom) peut engendrer le non report d'un participant dans le classement du challenge pour lequel l'organisation du Trail Tour 76 ne peut être tenue pour responsable.

En cas de changement de nom (mariage, etc...), il appartient aux participant(e)s le soin de signaler cette modification.

Un classement général du challenge sera tenu à jour et mis dès que possible à disposition de chacune des organisations participantes afin de le diffuser sur leurs sites.

Article 7 : Utilisation d'image et Législation

Les participants autorisent expressément les organisateurs du challenge Trail Tour 76, ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser sans contre partie financière les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au challenge Trail Tour 76, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 Janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents ou des bénévoles encadrant le challenge, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie de celui ci, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque dédommagement.

Article 8 : Connaissance du règlement

Tout concurrent qui participe au challenge et aux épreuves le composant, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses sans réserve.

Termes utilisés :

Etape: ensemble des trails constituant une seule et unique manifestation sur un week-end à une date donnée.

Trail : une des constituantes d'une étape ; il peut y avoir plusieurs trails au choix dans une étape.

Article 9 : Aide aux concurrents

Vous devez assistance à toute personne en danger quelque soit votre intérêt au classement final. En cas de détresse alertez ou faites alerter l'organisation située sur le parcours et qui dispose de moyens d'intervention.

Ne laissez pas seule une personne blessée.

Article 10 : Contrôles anti-dopage

Des contrôles anti-dopage inopinés peuvent avoir lieu sur chaque épreuve du challenge à l'initiative de la F.F.A. sans que ce soit à l'initiative de l'organisation ou qu'elle puisse s'y opposer. Conformément à la législation tout participant désigné licencié ou non doit s'y soumettre, sous peine des sanctions prévues par la loi.

Tout participant ayant fait l'objet d'un contrôle positif au cours de l'année se verrait déclassé de l'intégralité du challenge.